

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1594

22 août 2006

SOMMAIRE

Acropole International Holding S.A., Luxembourg	76486	Minit Invest, S.à r.l., Luxembourg	76474
Billing Services Group Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	76494	Nepenthe International S.A., Luxembourg	76507
Billing Services Group Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	76495	Occasions Angeloni, S.à r.l., Sanem	76492
BML Holding Limited S.A., Luxembourg	76472	Oyster Asset Management S.A., Luxembourg	76476
BPD Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	76482	Pafren S.C., Luxembourg	76502
BPD Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	76483	Pafren S.C., Luxembourg	76503
Britafin S.A., Luxembourg	76477	Pam Finance S.A., Luxembourg	76493
Britafin S.A., Luxembourg	76478	REInvest German Properties I, S.à r.l., Senningerberg	76479
C.H.A.S. S.A., Luxembourg	76511	Reha Felten, S.à r.l., Luxembourg	76472
Callysto S.A., Luxembourg	76507	Reha Felten, S.à r.l., Luxembourg	76475
Callysto S.A., Luxembourg	76508	Richemont Holding Services S.A., Luxembourg	76484
Co-Plan International S.A., Senningerberg	76471	Richemont Holding Services S.A., Luxembourg	76485
Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Luxembourg	76503	Saint Aubin Développement S.A., Luxembourg	76482
Corelia S.A., Diekirch	76492	Sandt Guy, S.à r.l., Senningerberg	76473
Crealex S.A., Luxembourg	76479	Sandt Guy, S.à r.l., Senningerberg	76473
Duralamp International S.A., Luxembourg	76483	Sandt Guy, S.à r.l., Senningerberg	76473
Eiskaffee Veneziano, S.à r.l., Luxembourg	76466	Sequoia Finance S.A.H., Luxembourg	76512
EQT III CH II, S.à r.l., Luxembourg	76509	Skyblue Holding S.A., Luxembourg	76498
Euroclear Investments S.A., Luxembourg	76497	Société Européenne de Services et de Courtage S.A., Luxembourg	76509
Euroclear Re S.A., Luxembourg	76497	Sofilec S.A.H., Luxembourg	76497
Eurofund'91, Sicav, Luxembourg	76510	Sofilec S.A.H., Luxembourg	76497
Expo-Performance S.A., Dudelange	76476	Sofinlux International S.A., Luxembourg	76474
F. van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A., Mamer	76492	Sofinlux International S.A., Luxembourg	76474
Financière Light IV, S.à r.l., Luxembourg	76505	T & MC S.A., Luxembourg	76504
G.O. II - Luxembourg Three Finance, S.à r.l., Luxembourg	76487	T & MC S.A., Luxembourg	76504
GPM Asset Holding Limited S.A., Luxembourg	76471	Technidream Holding S.A., Luxembourg	76498
Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg-Gasperich	76511	Tonon International S.A., Luxembourg	76503
Immobilière et Participation S.A., Luxembourg	76477	Trufidee S.A., Luxembourg	76504
Invest 2000 S.A., Luxembourg	76475	Trufidee S.A., Luxembourg	76504
LRM Funds, Sicav, Luxembourg	76510	Uchimata Holding S.A., Luxembourg	76496
Mare S.A., Luxembourg	76502	Uchimata Holding S.A., Luxembourg	76497
Marigest Holding S.A., Luxembourg	76511	Valtipart Holding S.A., Luxembourg	76466
Matina S.A.H., Luxembourg	76486	van der Hoop Bankiers Sicav, Luxembourg	76501
		Will S.A., Bettembourg	76494
		Wind Acquisition Finance II S.A., Luxembourg	76493
		Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Luxembourg	76503

76466

EISKAFFEE VENEZIANO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II.
H. R. Luxembourg B 50.169.

Aussergewöhnliche Generalversammlung gehalten am 1. Juni 2006

Beschlussfassung

Folgende Beschlüsse wurden einstimmig gefasst:

1) Laut Kaufvertrag vom 1. Juni 2006 haben Herr Presti Adriano (Inhaber von 45 von 100 Anteilen), Herr Presti Franco (Inhaber von 45 von 100 Anteilen) und die S.A. LUX PROPERTIES vertreten durch Herrn Presti Angelo (Inhaber von 10 von 100 Anteilen), die Gesamtheit der Anteile an Herrn Frank Benno verkauft, so dass 100% der Anteile in den Besitz von Herrn Frank Benno übergehen.

2) Herr Presti Franco 1, rue Schauwenburg, L-8092 Bertrange wird ab sofort als alleiniger Geschäftsführer abberufen und wird als neuer technischer Geschäftsführer ernannt.

3) Herr Frank Benno 22-24, Bahnhofstrasse, D-66706 Perl wird ab sofort als neuer Verwaltungsgeschäftsführer ernannt.

4) Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft mit der alleinigen Unterschrift von Herrn Presti Franco vertreten.

Luxemburg, den 1. Juni 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059776.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

VALTIPART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.471.

In the year two thousand five, on the twelfth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VALTIPART HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, trade register Luxembourg section B number 98.471, incorporated by deed dated on 11th December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 222 of 24 February, 2004.

The meeting is presided by Hans Rudolf Werner, company director.

The chairman appoints as secretary Chantal Mathu, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Alain Renard, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 35 (thirty-five) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of the 35 shares of a per value of EUR 1,000.- each into 21,875 shares of a per value of EUR 1.60 each.

2. Increase of the company's capital with an amount of EUR 96,660.80 to increase it from its current amount of EUR 35,000.- to EUR 131,660.80 by creation and issue of 60,413 new shares of EUR 1.60 each.

3. Subscription and payment by PRICOA PRIVATE CAPITAL PARTNERS II C L.P. of the 60,413 new shares by conversion of part of its shareholder's claim.

4. Decrease of the company's capital with an amount of EUR 940.80 to reduce it from its current amount of EUR 131,660.80 to EUR 130,720.- by settlement of the loss to the extent of its amount with cancellation of 588 shares of EUR 1.60 each held by PRICOA PRIVATE CAPITAL PARTNERS II C L.P.

5. Increase of the company's capital with an amount of EUR 29,280.- to increase it from its current amount of EUR 130,720.- to EUR 160,000.- by creation and issue of 18,300 new shares of EUR 1.60 each.

6. Subscription and payment by new shareholders of the 18.300 new shares by a contribution in cash.

7. Renunciation by the current shareholder of its preferential subscription right in favor of the new shareholders.

8. Amendment of the article 3, paragraph 1, 2 and 3, of the bylaws to give it the following content:

«**Art. 3.** The capital is set at EUR 160,000.- (one hundred sixty thousand Euro) divided into 100,000 (one hundred thousand) shares of EUR 1.60 (one Euro sixty cents) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the shareholder's request.

The board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by one hundred sixty-five thousand Euro (EUR 165,000.-) in order to raise it from EUR 160,000.- (one hundred sixty thousand Euro) to EUR 325,000.- (three hundred and twenty-five Euro) as the case may be by issue of 103,125 (one hundred three thousand one hundred twenty-five) shares of a par value of EUR 1.60 (one Euro sixty cents) each, having the same rights as the existing shares.»

9. Amendment of the article 10, paragraph 3, of the bylaws to give it the following content:

«**Art. 10.** The shareholders shall:

- a) Determine the allocation or distribution of the net profits;
- b) Resolve on amendments to the articles of incorporation in particular, but not limited to any increase or decrease of the corporate capital, any merger, spin-off, split-off and other reorganization;
- c) Consent to any disposal over shares, in particular, but not limited to any transfer, pledging, usufruct or granting of beneficial interest by any other means;
- d) Decide upon an obligatory transfer of shares to one or more other shareholders in case of insolvency proceedings being opened (or rejected to be opened for insufficiency of assets) over the property of a shareholder.

Resolutions of the general meeting shall be adopted by majority vote except for resolutions falling within the scope of subsection b) above which a majority of 90% of the represented voting stock.»

10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to convert the 35 existing shares of a per value of EUR 1,000.- each into 21.875 shares of a per value of EUR 1.60 each.

Before its cancellation, each current share will be exchanged against 625 new shares.

The Board is authorized to carry out the here-above exchange and cancellation.

Second resolution

The meeting decides to increase the company's capital with an amount of EUR 96,660.80 to increase it from its current amount of EUR 35,000.- to EUR 131,660.80 by creation and issue of 60,413 new shares of EUR 1.60 each.

Third resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 60.413 new shares PRICOA PRIVATE CAPITAL PARTNERS II C L.P.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore the afore named PRICOA PRIVATE CAPITAL PARTNERS II C L.P., here represented by virtue of one of the aforementioned proxies;

which declared to subscribe the entire increase of the share capital and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by EUR 96,660.80.

This contribution being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new share's issue is not to be implemented.

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Mr Fons Mangen, réviseur d'entreprises, Luxembourg who concludes as follows:

Conclusion

«Sur base de vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 60.413 actions d'une valeur nominale de EUR 1,60 chacune, totalisant EUR 96.660,80. Ettelbruck, le 12 décembre 2005».

Such report, after signature ne varietur by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Fourth resolution

The meeting decides to decrease the company's capital with an amount of EUR 940.80 and to reduce it from its current amount of EUR 131,660.80 to EUR 130,720.- by settlement of the loss to the extent of its amount with cancellation of 588 shares of EUR 1.60 each held by PRICOA PRIVATE CAPITAL PARTNERS II C L.P.

Fifth resolution

The meeting decides to increase the company's capital with an amount of EUR 29,280.- to bring it from its current amount of EUR 130,720.- to EUR 160,000.- by creation and issue of 18,300 new shares of EUR 1.60 each.

Sixth resolution

The meeting, after having stated that the existing shareholders waived to their preferential subscription right, decides to admit ten new shareholders to the subscription of the 18,300 new shares:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the new shareholders, represented by way of subscription declarations, declared to subscribe to the 18,300 new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 29,280.-, as was certified to the undersigned notary.

Seventh resolution

The meeting decides to amend article 3, paragraph 1, 2 and 3, of the bylaws to give it the following content:

«**Art. 3.** The capital is set at EUR 160,000.- (one hundred sixty thousand Euro) divided into 100,000 (one hundred thousand) shares of EUR 1,60.- (one Euro sixty cents) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the shareholder's request.

The board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by one hundred sixty-five thousand Euro (EUR 165,000.-) in order to raise it from EUR 160,000.- (one hundred sixty thousand Euro) to EUR 325,000.- (three hundred and twenty-five Euro) as the case may be by issue of 103,125 (one hundred three thousand one hundred twenty-five) shares of a par value of EUR 1,60.- (one Euro sixty cents) each, having the same rights as the existing shares.»

Eighth resolution

The meeting decides to amend article 10, paragraph 3, of the bylaws to give it the following content:

«**Art. 10.** The shareholders shall:

- a) Determine the allocation or distribution of the net profits;
- b) Resolve on amendments to the articles of incorporation in particular, but not limited to any increase or decrease of the corporate capital, any merger, spin-off, split-off and other reorganization;
- c) Consent to any disposal over shares, in particular, but not limited to any transfer, pledging, usufruct or granting of beneficial interest by any other means;
- d) Decide upon an obligatory transfer of shares to one or more other shareholders in case of insolvency proceedings being opened (or rejected to be opened for insufficiency of assets) over the property of a shareholder.

Resolutions of the general meeting shall be adopted by majority vote except for resolutions falling within the scope of subsection b) above which a majority of 90% of the represented voting stock.»

Expenses

The expenses, fees, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALTIPART HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.471, constituée suivant acte reçu le 11 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 222 du 24 février 2004.

L'assemblée est présidée par Hans Rudolf, directeur de la société.

Le président désigne comme secrétaire Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Alain Renard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 35 (trente-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion des 35 (trente-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune en 21.875 (vingt et un mille huit cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 1,60 (un euro soixante cents) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 96.660,80 (quatre-vingt-seize mille six cent soixante euros et quatre-vingts cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) to EUR 131.660,80 (cent trente et un mille six cent soixante euros et quatre-vingts cents) par création et émission de 60.413,- (soixante mille quatre cent treize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,60 (un euro soixante cents) chacune.

3. Souscription et libération par PRICOA PRIVATE CAPITAL PARTNERS II C L.P. des 60.413,- (soixante mille quatre cent treize) nouvelles actions par conversion d'une partie de sa créance d'actionnaire.

4. Réduction du capital social à concurrence de EUR 940,80 (neuf cent quarante euros et quatre-vingts cents) pour le ramener de EUR 131.660,80 (cent trente et un mille six cent soixante euros et quatre-vingts cents) à EUR 130.720,- (cent trente mille sept cent vingt euros) par apurement de la perte à concurrence de ce montant avec suppression de 588 (cinq cent quatre-vingt-huit) actions de EUR 1,60 (un euro soixante cents) chacune détenues par PRICOA PRIVATE CAPITAL PARTNERS II C L.P.

5. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 29.280,- (vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts euros) pour le porter de EUR 130.720,- (cent trente mille sept cent vingt euros) à EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) par création et émission de 18.300 (dix-huit mille trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,60 (un euro soixante cents) chacune.

6. Souscription et libération par de nouveaux actionnaires des 18.300 (dix-huit mille trois cents) nouvelles actions par des apports en numéraire.

7. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription en faveur des nouveaux actionnaires.

8. Modification de l'article 3, paragraphe 1, 2 et 3, des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions de EUR 1,60 (un euro et soixante cents) chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) à EUR 325.000,- (trois cent vingt-cinq mille euros), le cas échéant par l'émission de 103.125 (cent trions mille cent vingt-cinq) actions de EUR 1,60 (un euro et soixante cents) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

9. Modification de l'article 10, paragraphe 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** Les actionnaires:

- a. Détermineront l'affectation ou la distribution des bénéfices nets;
- b. Décideront des modifications à apporter aux articles des statuts de la Société et en particulier, mais sans les y limiter, de toutes augmentations ou réductions du capital, toute fusion, spin-off, scission ou autre forme de réorganisation;
- c. Consentiront à toute disposition relative aux actions et en particulier, mais sans les y limiter à tout transfert, mise en gage, usufruit ou octroi de droits préférentiels par tous moyens;
- d. Décideront d'un transfert obligatoire d'actions à un ou plusieurs actionnaires en cas d'ouverture de procédures en insolvabilité (ou pour insuffisance d'actifs) portant sur le patrimoine d'un actionnaire.

Les résolutions de l'assemblée générale seront adoptées à la majorité des votes sauf les décisions tombant dans le champ d'application de la section b) ci-dessus à une majorité de 90% actions votantes représentées.»

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les 35 (trente-cinq) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune en 21.875 (vingt et un mille huit cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 1,60 (un euro soixante cents) chacune.

Avant sa suppression, chaque action actuelle sera échangée contre 625 (six cent vingt-cinq) nouvelles actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à mener à bien les opérations d'échange et de suppression dont question ci-avant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 96.660,80 (quatre-vingt-seize mille six cent soixante euros et quatre-vingts cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) to EUR 131.660,80 (cent trente et un mille six cent soixante euros et quatre-vingts cents) par création et émission de 60.413,- (soixante mille quatre cent treize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,60 (un euro soixante cents) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre PRICOA PRIVATE CAPITAL PARTNERS II C L.P. à la souscription des 60.413,- (soixante mille quatre cent treize) nouvelles actions et leur libération par conversion d'une partie de sa créance d'actionnaire.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes PRICOA PRIVATE CAPITAL PARTNERS II C L.P., ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 96.660,80 (quatre-vingt-seize mille six cent soixante euros et quatre-vingts cents).

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Fons Mangen, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base de vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 60.413 actions d'une valeur nominale de EUR 1,60 chacune, totalisant EUR 96.660,80. Ettelbruck, le 12 décembre 2005».

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 940,80 (neuf cent quarante euros et quatre-vingts cents) pour le ramener de EUR 131.660,80 (cent trente et un mille six cent soixante euros et quatre-vingts cents) à EUR 130.720,- (cent trente mille sept cent vingt euros) par apurement de la perte à concurrence de ce montant avec suppression de 588 (cinq cent quatre-vingt-huit) actions de EUR 1,60 (un euro soixante cents) chacune détenues par PRICOA PRIVATE CAPITAL PARTNERS II C L.P.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 29.280,- (vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts euros) pour le porter de EUR 130.720,- (cent trente mille sept cent vingt euros) à EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) par création et émission de 18.300 (dix-huit mille trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,60 (un euro soixante cents) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 18.300 (dix-huit mille trois cents) nouvelles actions dix nouveaux actionnaires.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les nouveaux actionnaires par le biais de déclarations de souscription, ont déclaré souscrire aux 18.300 (dix-huit mille trois cents) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 29.280,- (vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3, paragraphes 1, 2 et 3, des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions de EUR 1,60 (un euro et soixante cents) chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) à EUR 325.000,- (trois cent vingt-cinq mille euros), le cas échéant par l'émission de 103.125 (cent trios mille cent vingt-cinq) actions de EUR 1,60 (un euro et soixante cents) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10, paragraphe 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** Les actionnaires:

- a. Détermineront l'affectation ou la distribution des bénéfices nets;
- b. Décideront des modifications à apporter aux articles des statuts de la Société et en particulier, mais sans les y limiter, de toutes augmentations ou réductions du capital, toute fusion, spin-off, scission ou autre forme de réorganisation;
- c. Consentiront à toute disposition relative aux actions et en particulier, mais sans les y limiter à tout transfert, mise en gage, usufruit ou octroi de droits préférentiels par tous moyens;
- d. Décideront d'un transfert obligatoire d'actions à un ou plusieurs actionnaires en cas d'ouverture de procédures en insolvabilité (ou pour insuffisance d'actifs) portant sur le patrimoine d'un actionnaire.

Les résolutions de l'assemblée générale seront adoptées à la majorité des votes sans les décisions tombant dans le champ d'application de la section b) ci-dessus à une majorité de 90% actions votantes représentées.»

Frais

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H.R. Werner, C. Mathu, A. Renard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 26, case 10. – Reçu 1.259,41 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(061600.3/211/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CO-PLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 79, rue du Golf.

R. C. Luxembourg B 89.952.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement au siège de la société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, en date du 14 juin 2006 à 10.00 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire, à savoir:
Au poste d'administrateurs:

- 1) Monsieur Struyf Kristian, 79, rue du Golf, L-1638 Senningerberg;
- 2) Monsieur Struyf Bruno, 79, rue du Golf, L-1638 Senningerberg;
- 3) Monsieur Dielen Jean-Pierre, 21 Rijdreef, B-3570 Alken.

Au poste de commissaire aux comptes:

- EWA REVISION S.A., anciennement SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012.

Senningerberg, le 14 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059799.3/643/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

GPM ASSET HOLDING LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 67.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 7 juin 2006 à 10.00 heures

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 10 avril 2006. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 10 avril 2006.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg;

- M. Jan de Wispelaere, Directeur de société demeurant à Fazantenlaan 13, 3050 Oud-Heverlee, Belgique.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR04050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(058976.3/536/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

BML HOLDING LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 67.548.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 7 juin 2006 à 09.00 heures

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 10 avril 2006. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 10 avril 2006.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg;

- M. Peter Magnus, Directeur de société demeurant à Brasschaatsebaan 67, 2970 Schilde, Belgique.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR04047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(058973.3/536/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

REHA FELTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 110.380.

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Marco Felten, maître orthopédiste-technique, né à Luxembourg, le 28 novembre 1955, demeurant à L-8151 Bridel, 41B, rue de Schoenfels;

2. Monsieur Patrick Kugener, administrateur commercial, né à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1961, demeurant à L-1417, Luxembourg, 11, rue Dicks;

3. Monsieur Philippe Stutzmann, pharmacien, né à Pont-à-Mousson (France), le 31 mars 1952, demeurant à F-57000 Metz, 19, rue Dame Genette;

4. Monsieur Serge Darmian, PDG, né à Amnéville/Moselle (France), le 6 avril 1954, demeurant à F-57310 Bousse, 13, rue Neuve;

5. Madame Mireille Bonnin, directrice technique, née à Bône (Algérie), le 26 février 1945, demeurant à F-57155 Marly, 1, rue René Cassin;

6. Monsieur Joseph Bouret, directeur de vente, né à Mercy-le-Bas, Meurthe-et-Moselle (France), le 3 janvier 1948, demeurant à F-57100 Thionville, 56, Boucle du Milan.

Les comparants sub 1) à 6) déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée REHA FELTEN, S.à r.l. avec siège social à L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 110.380, constituée suivant acte de Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 4 août 2005, publié au Mémorial C numéro 66 du 11 janvier 2006.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de constater ce qui suit:

- Monsieur Serge Darmian, préqualifié, déclare par les présentes céder ses cent quarante (140) parts sociales qu'il détient dans la société REHA FELTEN, S.à r.l., prédite, à Monsieur Marco Felten, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix global de six mille trois cents euros (6.300,- EUR); ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Madame Mireille Bonnin, préqualifiée, déclare par les présentes céder ses cent quarante (140) parts sociales qu'elle détient dans la société REHA FELTEN, S.à r.l., prédite, à Monsieur Patrick Kugener, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix global de six mille trois cents euros (6.300,- EUR); ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Monsieur Joseph Bouret, préqualifié, déclare par les présentes céder ses soixante-dix (70) parts sociales qu'il détient dans la société REHA FELTEN, S.à r.l., prédite, à Monsieur Marco Felten, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant,

au prix global de trois mille cent cinquante euros (3.150,- EUR); ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Monsieur Joseph Bouret, préqualifié, déclare par les présentes céder ses soixante-dix (70) parts sociales qu'il détient dans la société REHA FELTEN, S.à r.l., prédite, à Monsieur Monsieur Patrick Kugener, lequel ici présent et ce acceptant, au prix global de trois mille cent cinquante euros (3.150,- EUR); ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Patrick Kugener et Monsieur Marco Felten, tous deux préqualifiés, agissant en leur qualité de gérants de la société REHA FELTEN, S.à r.l., prédésignée, déclarent ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce, les comparants sub 1.- à 3.-, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée REHA FELTEN, S.à r.l., ont pris la résolution suivante:

Résolution

Afin de refléter les cessions de parts ci-dessus, l'assemblée générale déclare que les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

1.- Monsieur Marco Felten, prénommé, quatre cent soixante parts sociales	460
2.- Monsieur Patrick Kugener, prénommé, quatre cent soixante-dix parts sociales	470
3.- Monsieur Philippe Stutzmann, soixante-dix parts sociales	70
Total: mille parts sociales.	1.000

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Munsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Felten, P. Kugener, P. Stutzmann, S. Darmian, M. Bonnin, J. Bouret, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 56, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(061598.3/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SANDT GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 52, Gromscheid.

R. C. Luxembourg B 55.963.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059968.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SANDT GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 52, Gromscheid.

R. C. Luxembourg B 55.963.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059972.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SANDT GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 52, Gromscheid.

R. C. Luxembourg B 55.963.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059973.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

MINIT INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 109.908.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société tenue à Luxembourg en date du 24 mai 2006 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Mme Delphine Tempé, M. Stef Oostvogels et CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA ont démissionné de leurs mandats de gérants;

2. M. Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé gérant pour une période indéterminée;

3. M. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé gérant pour une période indéterminée.

Dorénavant, le conseil de gérance se composera des personnes suivantes:

- M. Peter Walker;
- M. Godfrey Abel;
- M. Christophe Cahuzac.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059043.3/1035/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

SOFINLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 99.352.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 6 juin 2006 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2006:

- Madame Stéphanie Djebar, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,
- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,
- Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2006:

- MS GESTION S.A., établie et ayant son siège social à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059047.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

SOFINLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 99.352.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(059097.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

76475

INVEST 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 37.937.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 26 mai 2006 que:

Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant au 222A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant au 222A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et Madame Stéphanie Lacroix, juriste, demeurant au 222A, avenue Gaston Diderich, L-1420 ont été renommés aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2005.

La société anonyme BS CONSULTING S.A. établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, a été renommée au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059066.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

REHA FELTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 110.380.

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Marco Felten, maître orthopédiste-technique, né à Luxembourg, le 28 novembre 1955, demeurant à L-8151 Bridel, 41B, rue de Schoenfels;
2. Monsieur Patrick Kugener, administrateur commercial, né à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1961, demeurant à L-1417, Luxembourg, 11, rue Dicks;
3. Monsieur Philippe Stutzmann, pharmacien, né à Pont-à-Mousson (France), le 31 mars 1952, demeurant à F-57000 Metz, 19, rue Dame Genette;

Les comparants sub 1) à 3) déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée REHA FELTEN, S.à r.l. avec siège social à L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 110.380, constituée suivant acte de Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 4 août 2005, publié au Mémorial C numéro 66 du 11 janvier 2006.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de constater ce qui suit:

- Monsieur Marco Felten, préqualifié, déclare par les présentes céder cent trente (130) parts sociales qu'il détient dans la société REHA FELTEN, S.à r.l., prédite, à Monsieur Philippe Stutzmann, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix global de six mille cinq cents euros (6.500,- EUR); ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Monsieur Patrick Kugener, préqualifié, déclare par les présentes céder cent trente (130) parts sociales qu'il détient dans la société REHA FELTEN, S.à r.l., prédite, à Monsieur Philippe Stutzmann, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix global de six mille cinq cents euros (6.500,- EUR); ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Patrick Kugener et Monsieur Marco Felten, tous deux préqualifiés, agissant en leur qualité de gérants de la société REHA FELTEN, S.à r.l., prédésignée, déclarent ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce, les comparants, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée REHA FELTEN, S.à r.l., ont pris la résolution suivante:

Résolution

Afin de refléter les cessions de parts ci-dessus, l'assemblée générale déclare que les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

1.- Monsieur Marco Felten, prénommé, trois cent trente parts sociales.	330
2.- Monsieur Patrick Kugener, prénommé, trois cent quarante parts sociales	340
3.- Monsieur Philippe Stutzmann. trois cent trente parts sociales	330
Total: mille parts sociales.	1.000

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Munsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Felten, P. Kugener, P. Stutzmann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(061599.3/202/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

EXPO-PERFORMANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 82.182.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 13 juin 2006

Première résolution

La FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, préqualifiée comme commissaire aux comptes est remplacée par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House Blackburne Highway, P.O. Box 116 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et ce rétroactivement au 15 janvier 2003.

Deuxième résolution

La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House Blackburne Highway, P.O. Box 116 Road Town Tortola, British Virgin Islands, préqualifiée comme commissaire aux comptes est remplacée par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce rétroactivement au 25 mars 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Dudelange, le 13 juin 2006.

J. Mousel / S. Siffert / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059075.3/3220/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.117.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 19 avril 2006

En date du 19 avril 2006, tes actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes:

* Monsieur Alfredo Piacentini, né le 7 mars 1957 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle à c/o Banque Syz & Co. S.A., 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse;

* Monsieur Yves Rochat, né le 5 avril 1959 à L'Abbaye, Suisse, avec adresse professionnelle à c/o Banque Syz & Co. S.A., 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse;

* Monsieur Mark Lloyd-Price, né le 4 octobre 1944 à Freshford, Summerset, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à c/o Syz & Co Asset Mangement Limited, 1 Hay Hill, Berkeley Square, Londres W1 J 6DH, Royaume-Uni;

* Monsieur Johannes Berger-Sandhofer, né le 22 juillet 1961 à Salzburg, Autriche, avec adresse professionnelle à c/o Syz & Berger-Sandhofer Vermögensverwaltung, GmbH, Neutostrasse 19, Postfach 18, A-5016 Salzburg, Autriche, en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2007;

- de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059314.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

76477

IMMOBILIERE ET PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 37.936.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 26 mai 2006 que:

Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant au 222A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant au 222A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et Madame Stéphanie Lacroix, juriste, demeurant au 222A, avenue Gaston Diderich, L-1420 ont été renommés aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2005.

La société anonyme BS CONSULTING S.A. établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, a été renommée au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059080.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

BRITAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.162.

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRITAFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 128 du 19 avril 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1094 du 25 octobre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Apport des parts émises par SOCIETA AGRICOLA CORTE BOLDIERA, S.r.l. pour un montant total de USD 18.365.200,- représentant la contre-valeur de EUR 14.000.000,-.

Le Président informe l'Assemblée ensuite que la contre-valeur de EUR 14.000.000,- repris à l'ordre du jour a été indiqué lors de l'envoi des procurations aux actionnaires à titre indicatif, au cours en vigueur à ce moment, et ne correspond plus à la contre-valeur actuelle.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes avec l'accord de la totalité des nu-propiétaires.

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence USD 18.365.200,- (dix-huit millions trois cent soixante-cinq mille deux cents U.S. dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 1.525.000,- (un million cinq cent vingt-cinq mille U.S. dollars) à USD 19.890.200,- (dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille deux cents U.S. dollars) par la création et l'émission de 367.304 (trois cent soixante-sept mille trois cent quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante U.S. dollars) chacune.

L'Assemblée admet la société DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A., avec siège social à I-20121 Milan, Italie, Via Filodrammatici 5, à la souscription des actions nouvelles, les anciens actionnaires renonçant pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires les 367.304 (trois cent soixante-sept mille trois cent quatre) actions nouvelles sont souscrites par la société DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A., ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en une (1) quote-part de EUR 100.000,- (cent mille euros) représentant la totalité du capital social de la société de droit italien SOCIETÀ AGRICOLA CORTE BOLDIERIA, S.r.l., avec siège social à I-Noventa Vicentina (VI), Via Beggiato n° 2/2C, Italie, cette quote-part étant évaluée à USD 18.365.200,- (dix-huit millions trois cent soixante-cinq mille deux cents U.S. dollars).

Conformément aux articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport de Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises indépendant, établi en date du 10 mai 2006.

Les conclusions dudit rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale d'un montant de USD 18.365.200,- qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 367.304 actions émises en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

La preuve de propriété de la quote-part apportée résulte d'un extrait de la Chambre de Commerce de Vicenza dont une copie restera annexée aux présentes.

Il résulte déclaration ci-annexée de la société SOCIETÀ AGRICOLA CORTE BOLDIERIA, S.r.l. que la quote-part est librement cessible et libre de tout gage.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de cette quote-part, DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article trois des statuts, premier alinéa, est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à USD 19.890.200,- (dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille deux cents U.S. dollars) représenté par 397.804 (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre) actions d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante U.S. dollars) chacune.»

Demande en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature de 100% des titres émis d'une société de capitaux ayant siège dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société requiert conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 8.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, S. Capuzzo, C. Bitterlich, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2006, vol. 437, fol. 1, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(061694.3/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

BRITAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 2006.

H. Hellinckx.

(061697.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CREALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.312.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 mai 2006 à 10.00 heures
au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg*

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

1. M. Pierre Metzler;
2. M. Georges Gudenburg;
3. M. Jacques Reckinger;
4. M. Claude Weber.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2006.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG AUDIT, S.à r.l. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059101.3/4685/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

REInvest GERMAN PROPERTIES I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 115.344.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

REInvest GERMANY, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register and section B number 115.331 having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on May 16th, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of REInvest GERMAN PROPERTIES I, S.à r.l. with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 115.344, incorporated by a deed of the undersigned notary of March 28, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) by creation and issue of three thousand five hundred (3,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, REInvest GERMANY, S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe to the three thousand five hundred (3,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) by contribution in cash.

The amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

V. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Takashi Sato, Asset Manager, born on September 28, 1963 in Sapporo, Japan, residing at Burgstrasse 196, 8706 Meilen, Switzerland as manager of the Company, with immediate effect, and to grant him discharge for the execution of his mandate until the date of his resignation.

VI. The sole shareholder resolves that the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Manager:

Mr Dan Robert Meyer, Company Director, born on March 11, 1966 in Lausanne, Switzerland, residing at 10, Place de la Navigation, 1201 Geneva, Switzerland.

Category B Manager:

Mr Marcel Stephany, Company Director, born on September 4, 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

VII. The sole shareholder resolves to amend the article 12 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of category A managers, and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.»

VIII. The sole shareholder resolves to amend the article 13 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.»

IX. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 14 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 14. third paragraph.** The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one category A manager and one category B manager.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REInvest GERMANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 115.331 et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par M. Gaël Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de REInvest GERMAN PROPERTIES I, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 115.344, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 28 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur

nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, REInvest GERMANY, S.à r.l., précité, déclare souscrire aux trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les libère intégralement par un versement en espèce d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-).

Un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) a été intégralement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

V. L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Takashi Sato, Asset Manager, né le 28 septembre 1963 à Sapporo, Japon, demeurant à Burgstrasse 196, 8706 Meilen, Suisse, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat, et décide de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

VI. L'associé unique décide que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

M. Dan Robert Meyer, Administrateur de sociétés, né le 11 mars 1966 à Lausanne, Suisse, demeurant au 10, Place de la Navigation, 1201 Genève, Suisse.

Gérant de catégorie B:

M. Marcel Stephany, Administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

VII. L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»

VIII. L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.»

IX. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 14. troisième paragraphe.** Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 64, case 6. – Reçu 875 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

J. Elvinger.

(061686.3/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SAINT AUBIN DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.823.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 7 novembre 2005

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Brunello Donati en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité pour le poste d'administrateur, Monsieur Domenico Scarfo', demeurant à Pregassona (Suisse), Via San Gottardo 14, en remplacement de Monsieur Brunello Donati, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059105.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

BPD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 107.216.

In the year two thousand six, on the seventh day of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BPD LUXEMBURG B.V., a limited liability company incorporated and organised under the laws of the Netherlands, with registered office at Westerdorpsstraat 66, 3871 AZ Hoevelaken, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 32107137,

here represented by Ms Elisabeth Reinard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given on June 1, 2006.

Which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The above named party, represented as mentioned above, declares and requests the undersigned notary to state that BPD LUXEMBURG B.V., prenamed, is the sole shareholder of BPD LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 107.216, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated March 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 800, dated August 12, 2005 (the Company).

After this had been set forth, the sole shareholder, acting through its proxy-holder, representing the entire capital of the Company, requests the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend article 10 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to provide for individual binding signature power by any manager of the Company, so that Article 10 will henceforth have the following wording:

«**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or by the sole signature of any manager of the Company in case there is more than one manager or, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BPD LUXEMBURG B.V., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit néerlandais, avec siège social à Westerdorpsstraat 66, 3871 AZ Hoevelaken, Pays-Bas, immatriculée à la chambre de commerce de Amsterdam sous le numéro 32107137,

ici représenté par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2006.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter que BPD LUXEMBURG B.V., prénommée, est l'associé unique de BPD LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.216, établie et ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association numéro 800 du 12 août 2005 (la Société).

Ceci ayant été exposé, l'associé unique, par son représentant susnommé, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société (les Statuts) afin de prévoir le pouvoir de représentation individuel par chaque gérant, de sorte que l'article 10 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou par la signature individuelle de chacun des gérants au cas où il y a plusieurs gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

P. Frieders.

(061701.3/212/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

BPD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 107.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

P. Frieders.

(061704.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

DURALAMP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: I-50013 Campi Bisenzio (Firenze), Via di Limite, 148.

R. C. Luxembourg B 85.901.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Ana Dias, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DURALAMP INTERNATIONAL S.A., en date du 24 mars 2006, documentée par acte du notaire soussigné, en date du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme DURALAMP INTERNATIONAL S.A. du 24 mars 2006, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg en Italie à I-50013 Campi Bisenzio (Firenze), Via di Limite, 148 et l'assemblée a changé la dénomination de la société en DURALAMP INTERNATIONAL S.P.A., a approuvé les nouveaux statuts de la Société, a accepté la démission des administrateurs et du commissaire et a procédé à la nomination des membres du Conseil d'Administration et du collège des commissaires, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société en Italie ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un extrait du Registre de commerce de Firenze («Camera di Commercio Industria, Artigianato et Agricoltura di Firenze») dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2006 sont devenues effectives avec effet au 24 mai 2006 (date d'inscription en Italie).

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société DURALAMP INTERNATIONAL S.A. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2006, vol. 437, fol. 2, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(059202.3/242/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

**RICHEMONT HOLDING SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. MONTBLANC INTERNATIONAL S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.436.

In the year two thousand six, on the nineteenth day of the month of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MONTBLANC INTERNATIONAL S.A. (the Corporation), a société anonyme having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, residing in Mersch, on 10th June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n° 374 on 12th July 1997. The articles of incorporation have been amended by deed of Maître Edmond Schroeder on 16th June 1997, published in the Mémorial n° 568, on 17th October 1997 and by private deed on 11th September 2001 pursuant to the law of 10th December 1998 on the conversion of the capital into Euro. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the notary Blanche Moutrier, residing in Esch-sur-Alzette, on 28th March 2002, published in the Mémorial N° 1017 on 3rd July 2002.

The meeting was presided by Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Peter Vermeulen, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Change of the name of the Corporation from MONTBLANC INTERNATIONAL S.A. to RICHEMONT HOLDING SERVICES S.A. and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Corporation.

II. The shareholders represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. As it appears from the said attendance list, the whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. All the shareholders represented having declared that they have had due notice and had been satisfactorily informed of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

V. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

It is resolved to amend the name of the Corporation from MONTBLANC INTERNATIONAL S.A. to RICHEMONT HOLDING SERVICES S.A. and in consequence to amend article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name RICHEMONT HOLDING SERVICES S.A.»

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg, on the day aforementioned.

And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil six, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MONTBLANC INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte du 10 juin 1997 de Maître Edmond Schroeder, notaire résident à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») N° 374 du 12 juillet 1997. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Edmond Schroeder le 16 juin 1997, publié au Mémorial n° 568, le 17 octobre 1997 et par acte sous seing privé du 11 septembre 2001 conformément à la loi du 10 décembre 1998 sur la conversion du capital en euro. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Blanche Moutrier, résident à Esch-sur-Alzette, en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial n° 1017, le 3 juillet 2002.

L'assemblée a été présidée par Sophie Laguesse, licenciée en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Peter Vermeulen, licencié en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification du nom de la Société de MONTBLANC INTERNATIONAL S.A. en RICHEMONT HOLDING SERVICES S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

II. Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV. Tous les actionnaires représentés ayant déclaré avoir été informés de manière satisfaisante de l'ordre du jour, aucune convocation n'a été nécessaire.

V. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la décision suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier le nom de la Société de MONTBLANC INTERNATIONAL S.A. en RICHEMONT HOLDING SERVICES S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de RICHEMONT HOLDING SERVICES S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de n'importe quelle forme qui seront supportés par la Société sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que à la demande des parties ce procès-verbal a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: S. Laguesse, P. Vermeulen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 28CS, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J. Elvinger.

(061601.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

**RICHEMONT HOLDING SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. MONTBLANC INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.436.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42787 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

J. Elvinger.

(061602.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

76486

MATINA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 73.712.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le six juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OPPIDUM LTD, avec siège social à Nerine Chambers, 5, Columbus Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 24 mai 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme holding MATINA S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 73.712, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 239 du 30 mars 2000.

II) Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III) Qu'OPPIDUM LTD, préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société MATINA S.A., préqualifiée.

IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, ladite société MATINA S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Que l'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de MATINA S.A., est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

VI) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

VII) Que les documents sociaux de la société MATINA S.A., seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence la comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

P. Frieders.

(061710.3/212/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ACROPOLE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 63.901.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 22 mai 2006

Modification de l'adresse de deux administrateurs

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Zeimet Jean et de la société @CONSEILS, S.à r.l. Monsieur Zeimet réside professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 1^{er} janvier 2003 et la société @CONSEILS, S.à r.l. est établie et à son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 5 mai 2003.

Modification de l'adresse du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de la société READ, S.à r.l. qui depuis le 1^{er} décembre 2002 est établie et a son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR05132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060856.3/1137/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 117.285.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth of June.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

G.O. II - LUXEMBOURG THREE, S.à r.l., having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, here represented by Ms Maria Sanchez, private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on June 12, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share each.

The manager, and in case of a plurality of managers, the Board of managers, is authorised in the conditions permitted by laws, to increase the share capital up to one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) through the issuance of five thousand (5,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share each and having the same right as the existing shares.

Consequently, the manager, and in case of a plurality of managers, the Board of managers is authorised to carry out this share capital increase, especially to issue the new shares in one or several times, fix the moment and the place of the integral or partial possible issues, to determine the conditions of subscription and release, finally to assume all other executive procedures appearing necessary or useful and even not especially envisaged in the present resolution, to make note in the necessary form the subscriptions of the new shares, the release and the effective increases of the share capital and finally, to put the articles of association in agreement with the modifications out of the increase of the capital realised and duly noted, the whole in accordance with the legal provisions, in particular with the condition that the authorisation above must be renewed every five years.

Under respect of the conditions herebefore stipulated, the manager, and in case of a plurality of managers, the Board of managers is authorised to increase the share capital, even by incorporation of the free reserves.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, the board of managers will meet at least twice a year. All meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. Notwithstanding the foregoing, the board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present at a meeting of the board of managers. A resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, which shall be reviewed and signed in the Grand Duchy of Luxembourg by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. The minutes of each meeting of the board of managers will be kept at the Company's registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding-up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

G.O. II - LUXEMBOURG THREE, S.à r.l.	500 shares
Total	500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mrs Marjoleine Van Oort, companies' director, born on 28th February 1967 at Groningen (The Netherlands), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Mrs Géraldine Schmit, companies' director, born on 12th November 1969 in Messancy (Belgium), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Mr Pietro Mazzi, lawyer, born on March 11, 1970 in Milano (Italy), residing professionally at 10, via Santa Sofia, 20122 Milano, Italy.

2) The registered office is established in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

G.O. II - LUXEMBOURG THREE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, ici représentée par Mademoiselle Maria Sanchez, employée privée, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 juin 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de G.O. II - LUXEMBOURG THREE FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé, dans les conditions fixées par la loi, à augmenter le capital social jusqu'à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

En conséquence, le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les parts sociales nouvelles en une ou plusieurs fois, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des parts sociales nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance doit se réunir deux fois par an au moins. Toutes les réunions du conseil de gérance devront se tenir au Grand-Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

G.O. II - LUXEMBOURG THREE, S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Madame Marjoleine Van Oort, administrateur de sociétés, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Monsieur Pietro Mazzi, avocat, né le 11 mars 1970 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 10, via Santa Sofia, 20122 Milan, Italie.

2. Le siège social de la société est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sanchez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 2006, vol. 437, fol. 15, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juin 2006.

H. Hellinckx.

(062122.3/242/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

OCCASIONS ANGELONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 168, rue de Niedercorn.

R. C. Luxembourg B 97.219.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 26 juin 2006.

Signatures.

(059810.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

CORELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9565 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 72.639.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR06002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 juin 2006.

Signature.

(059842.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.522.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 juin 2006.

L.J. Bevelander / P. Hermse

Administrateur-Délégué / Directeur Financier

(059811.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

PAM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.997.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 avril 2006
Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation comme nouvel administrateur de Monsieur Arturo Bastianello, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 octobre 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Arturo Bastianello, entrepreneur, demeurant à Spinea (Italie), administrateur;
Giovanni Paolo Giol, administrateur de sociétés, demeurant à Venise (Italie), administrateur;
Salvatore Dina, administrateur de sociétés, demeurant à Venise (Italie), administrateur;
Andrea Carlassare, employé privé, demeurant à Spinea (Italie), administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAM FINANCE S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058963.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

WIND ACQUISITION FINANCE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.826.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 28 mars 2006

1) L'Assemblée prend note et accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Peter Bun, avec effet au 28 mars 2006.

2) L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur, avec effet au 28 mars 2006, pour une période se terminant à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de 2006:

- Monsieur Christophe Fasbender, administrateur, né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl Speeche, administrateur,
- Monsieur Benoît Nasr, administrateur,
- Monsieur Christophe Fasbender, administrateur.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 12 juin 2006

1) L'Assemblée prend note et accepte la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec effet au 31 décembre 2005.

2) L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes, avec effet au 31 décembre 2005, pour une période se terminant à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de 2006:

- KPMG AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour WIND ACQUISITION FINANCE II S.A.

B. Nasr

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05774. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059863.3/029/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

76494

WILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R. C. Luxembourg B 46.176.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour compte de WILL S.A.

COMPTIS S.A.

Signature

(059807.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

BILLING SERVICES GROUP LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 109.389.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BILLING SERVICES GROUP LIMITED, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the Bermuda «registrar of companies» under registration number 36839,

here represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 3 May 2006.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of BILLING SERVICES GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 109.389 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred ninety thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 290,625) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to three hundred three thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 303,125) through the issue of eleven thousand six hundred twenty-five (11,625) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Subscription and Payment

All of the eleven thousand six hundred twenty-five (11,625) new shares of the Company have been entirely subscribed and paid up by the Sole Shareholder by a contribution in kind (the «Contribution in Kind») consisting of the conversion of a receivable of the Sole Shareholder against the Company for an aggregate amount of two hundred ninety thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 290,625), which shall be entirely allocated to the share capital.

The evidence of the existence and the value of such Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at three hundred three thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 303,125) divided into twelve thousand one hundred twenty-five (12,125) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at four thousand six hundred Euro (EUR 4,600).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. Upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BILLING SERVICES GROUP LIMITED, une société régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Bermudes sous le numéro d'immatriculation 36839,

ici représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 mai 2006.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de BILLING SERVICES GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 109.389 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille six cent vingt-cinq euros (EUR 290.625), afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à la somme de trois cent trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 303.125) par l'émission de onze mille six cent vingt-cinq (11.625) parts sociales nouvelles de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription et paiement

Les onze mille six cent vingt-cinq (11.625) parts sociales nouvelles de la Société ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance de l'Associé Unique à l'encontre de la Société pour un montant total de deux cent quatre-vingt-dix mille six cent vingt-cinq euros (EUR 290.625) entièrement affecté au capital social.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de trois cent trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 303.125) représentée par douze mille cent vingt-cinq (12.125) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ quatre mille six cents euros (EUR 4.600).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Côme-Lambrich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 28CS, fol. 66, case 6. – Reçu 2.906,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

J. Elvinger.

(062465.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BILLING SERVICES GROUP LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 109.389.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42826 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

J. Elvinger.

(062467.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

UCHIMATA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.561.

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding UCHIMATA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 17.561, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juin 1980, publié au Mémorial C numéro 181 du 14 août 1980, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ahcene Boulhais, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Martine Lopez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social de EUR 2.000.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 2.250.000,- à EUR 250.000,- par réduction de la valeur nominale de EUR 225,- à EUR 25,-, soit EUR 200,- par action et remboursement subséquent en nature par le transfert de 4.000 actions de l'unique participation figurant sous le poste «immobilisations financières» et en espèces.

2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour le mettre en conformité avec les résolutions prises ci-dessus.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 2.250.000,- (deux millions deux cent cinquante mille euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) par réduction de la valeur nominale des actions de EUR 225,- (deux cent vingt-cinq euros) à EUR 25,- (vingt-cinq euros), soit EUR 200,- (deux cents euros) par action, et remboursement subséquent aux actionnaires comme suit:

- en nature par le transfert de 4.000 actions de l'unique participation figurant sous le poste «immobilisations financières», pour un montant de EUR 1.487.361,15 (un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros quinze cents);

- en espèces d'un montant de EUR 512.638,85 (cinq cent douze mille six cent trente-huit euros quatre-vingt-cinq cents).

Ledit remboursement sera effectué sous l'observation des dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et pour procéder au remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la Société.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Boulhais, M. Lopez, I. Schul, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2006, vol. 437, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(062153.3/242/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

UCHIMATA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juin 2006.

H. Hellinckx.

(062155.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

EUROCLEAR RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 104.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07258, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059904.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

EUROCLEAR INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 24.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07247, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059908.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SOFILEC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 7.399.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(060060.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SOFILEC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 7.399.

La déclaration d'accord conformément à l'article 70, enregistrée à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03845, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(060062.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SKYBLUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 84.181.

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant au nom et pour compte de la société SKYBLUE HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84.181, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 26 février 2002,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 12 mai 2006.

Une photocopie du procès-verbal de ladite résolution, après signature ne varietur, restera annexée aux présentes.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 699 du 5 avril 2006, la société SKYBLUE HOLDING S.A., en tant que société absorbante et la société CHENVAL HOLDING S.A., ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.029, constituée suivant acte notarié du 26 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 548 du 26 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 209 du 19 février 2004, en tant que société absorbée, ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la société absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;

- que suite à la fusion intervenue, la société absorbée a cessé d'exister;

- que suite encore à l'absorption de la société absorbée par la société absorbante, les actions de la société absorbée seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant le délai légal (cinq [5] ans) au siège social de la société absorbante, au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et en qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée, agissant en sa susdite qualité, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2006, vol. 903, fol. 79, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(062199.3/239/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**TECHNIDREAM HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. TECHNIDREAM S.A.).**

Registered office: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.880.

In the year two thousand six, on the thirteenth of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TECHNIDREAM S.A., a «société anonyme» having its registered office at L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, Trade Register Luxembourg section B number 113.880 incorporated by deed of the undersigned notary dated on December 29, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Alain Noullet, private employee, professionally residing in Luxembourg, who will also act as scrutineer.

The chairman appoints as secretary Mrs Natacha Steuermann, private employee, professionally residing in Senningerberg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- To adopt the legal and fiscal status of a holding and to change accordingly the purpose of the Company.

2.- To add the word «holding» in the denomination of the Company, and to name it TECHNIDREAM HOLDING S.A.
 3.- To determine the reference Luxembourg laws governing the Company.
 4.- To precise the holding status of the Company by adding the word holding everywhere in the Articles of Association if useful.

5.- To amend the articles of Incorporation in order to reflect the decision to be taken.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

It is decided to adopt the legal and fiscal status of a holding as governed by the Luxembourg Law of July 31st, 1929 and to change accordingly the purpose of the Company.

Second resolution

It is decided to add the word «holding» in the denomination of the Company, and to name it TECHNIDREAM HOLDING S.A.

Third resolution

It is decided to determine the reference Luxembourg laws governing the Company.

Fourth resolution

It is decided to precise the holding status of the Company by adding the word holding everywhere in the Articles of Association if useful.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the following Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 1. There is hereby established a société anonyme holding under the name of TECHNIDREAM HOLDING S.A.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests. The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise. The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public. In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and the Law of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme TECHNIDREAM S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, R.C. Luxembourg section B numéro 113.880, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel exercera également les fonctions de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président prie le notaire d'acter que:

Le bureau ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Adopter le statut légal et fiscal d'une holding et changer en conséquence l'objet social de la Société.
- 2.- Ajouter le mot «holding» dans la dénomination de la Société et la nommer TECHNIDREAM HOLDING S.A.
- 3.- Déterminer les lois luxembourgeoises de référence régissant la Société.
- 4.- Préciser le statut de holding de la Société par ajout du mot holding partout dans les statuts où cela pourrait s'avérer utile.

5.- Modifier les statuts de manière à refléter les décisions prises.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'adopter le statut légal et fiscal d'une société holding telles que régie par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 et de modifier en conséquence l'objet social de la société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'ajouter le mot «holding» dans la dénomination de la Société et la nommer TECHNIDREAM HOLDING S.A.

Troisième résolution

Il est décidé de déterminer les lois luxembourgeoises de référence régissant la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé de préciser le statut de holding de la Société par ajout du mot holding partout dans les statuts où cela pourrait s'avérer utile.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent. Il est décidé de modifier les articles suivants statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de TECHNIDREAM HOLDING S.A.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de leurs lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Noullet, N. Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062781.3/202/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006 .

VAN DER HOOP BANKIERS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 107.550.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twelfth day of June.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

VAN DER HOOP BANKIERS N.V., with registered office in 469, Herengracht, P.O. Box 741, NL-1000 AS Amsterdam, The Netherlands,
duly represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in its capacity as sole shareholder has requested the undersigned notary to state:

- that VAN DER HOOP BANKIERS SICAV (the «Company»), having its registered office at 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 107.550), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 22 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 439 of 12 May 2005;
- that the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares of no par value;
- that VAN DER HOOP BANKIERS N.V. owns all the shares issued by the Company;
- that the anticipated dissolution of the Company is herewith pronounced with immediate effect;
- that the accounts of the Company from 22 April 2005 until the date of dissolution of the Company presented to this Meeting are hereby approved;
- that VAN DER HOOP BANKIERS N.V. is hereby appointed as liquidator with the broadest powers, as provided for by article 144 to article 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended;
- that all the assets of the Company are transferred to the sole shareholder who declares that all liabilities of the Company have been paid, except those due to the sole shareholder and that it will personally bear all future liabilities of the Company, including those which are unknown today and which might occur after the date of dissolution. The sole shareholder will also bear the costs related to the present deed;
- that discharge is granted to the directors as well as the auditor of the Company for the execution of their mandate until this date of dissolution of the Company;
- that the account-books and the documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

VAN DER HOOP BANKIERS N.V., ayant son siège social au 469, Herengracht, P.O. Box 741, NL-1000 AS Amsterdam, Pays-Bas,
dûment représentée par Francis Kass, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, agissant en qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que VAN DER HOOP BANKIERS SICAV (la «Société»), ayant son siège social au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 107.550), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 439 du 12 mai 2005;
- que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions entièrement libérées et sans valeur nominale;
- que VAN DER HOOP BANKIERS N.V. est propriétaire de toutes les actions émises par la Société;
- que par la présente, la dissolution anticipée de la Société est prononcée avec effet immédiat;
- que les comptes de la Société à compter du 22 avril 2005 jusqu'à la date de dissolution de la Société soumis à cette Assemblée sont approuvés par le présent acte;
- que VAN DER HOOP BANKIERS N.V. est, par la présente, nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus larges, tels que stipulés aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;

- que tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui déclare que toutes les dettes de la Société à l'exception de celles dues à l'actionnaire unique ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements futurs de la Société, même ceux inconnus à l'heure actuelle et qui pourraient surgir après la dissolution. L'actionnaire unique règlera également les frais des présentes;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur en place pour l'exécution de leur mandat jusqu'à cette date de dissolution de la Société;

- que les livres comptables et les documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 2006, vol. 437, fol. 15, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juin 2006.

H. Hellinckx.

(062527.3/242/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.782.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(059918.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

PAFREN, Société Civile.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 92, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg E 2.292.

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Boltz, directeur de banque en retraite et son épouse Madame Françoise Fieck, sans état particulier, demeurant ensemble à L-1145 Luxembourg, 92, rue des Aubépines.

2) Madame Claudine Boltz, sans état particulier, demeurant à L-4940 Clemency, 61, route de Bascharage.

3) Monsieur Bernard Boltz, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, Square de la Lys, 31.

Les comparants sub 2) et 3) ici représentés par Monsieur Paul Boltz, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 28 mai 2006 et du 30 mai 2006.

Les procurations pré-mentionnées, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société PAFREN, Société Civile, constituée suivant acte notarié, en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1176 du 17 décembre 2001.

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8055 Bertrange, 138, rue de Dippach à L-1145 Luxembourg, 92, rue des Aubépines.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Boltz, F. Fieck, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 28CS, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

G. Lecuit.

(062795.3/220/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

PAFREN, Société Civile.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 92, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg E 2.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

G. Lecuit.

(062797.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

TONON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.560.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(059922.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.479.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(059925.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.824.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 28 mars 2006

1) L'Assemblée prend note et accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Peter Bun, avec effet au 28 mars 2006.

2) L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur, avec effet au 28 mars 2006, pour une période se terminant à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de 2006:

- Monsieur Christophe Fasbender, administrateur, né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl Speeche, administrateur,

- Monsieur Benoît Nasr, administrateur,

- Monsieur Christophe Fasbender, administrateur.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 12 juin 2006

1) L'Assemblée prend note et accepte la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec effet au 31 décembre 2005.

2) L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes, avec effet au 31 décembre 2005, pour une période se terminant à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de 2006:

- KPMG AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE II S.A.

B. Nasr

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05751. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059890.3/029/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

T & MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.907.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(059954.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

T & MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.907.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(059953.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

TRUFIDEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 1.363.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(060067.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

TRUFIDEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 1.363.

La déclaration d'accord conformément à l'article 70, enregistrée à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03843, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(060069.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 575,400.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 90.695.

In the year two thousand and six, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Notary»).

Appears:

KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the Law of Alberta, Canada, having an office at 9 West 57th Street, New York, New York 10019 (United States of America); hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in New York on 26 May 2006; hereafter the «Sole Unitholder».

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Unitholder has requested the Notary to document that the Sole Unitholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of five hundred seventy-five thousand four hundred Euro (EUR 575,400.-), with registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of December, 3th of 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 173 of February, 18th of 2003 and entered in the Trade and Companies Register at Luxembourg, Section B, under the number B 90.695.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) the 30th of December 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 598, the 2nd of June 2003.

The Sole Unitholder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration;
4. Miscellaneous;

has requested the Notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Unitholder resolves to appoint Alter Domus, a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll - BP 2501, L-1025 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 65.509 as liquidator (the «Liquidator»).

Third resolution

The Sole Unitholder resolves that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Sole Unitholder.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Sole Unitholder resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.- (two thousand Euro).

The Notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing people, who are known by the Notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (le «Notaire»).

A comparu:

KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par le droit d'Alberta, Canada, ayant un établissement au 9 West 57th Street, Suite New York, New York 10019 (Etats-Unis d'Amérique);

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à New-York le 26 mai 2006;

ci-après «l'Associé Unique».

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé Unique a requis le Notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l., au capital social de cinq cent soixante-quinze mille quatre cents euros (EUR 575.400,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 3 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 173, en date du 18 février 2003 et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.695.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) le 30 décembre 2002 et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 598, en date du 2 juin 2003.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
4. Divers;

a requis le Notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll - BP 2501, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.509 comme liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé Unique des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé Unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le Notaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du Notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 28CS, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

G. Lecuit.

(062483.3/220/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

NEPENTHE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20/18, rue de l'Ouest.

R. C. Luxembourg B 102.834.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(059957.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

CALLYSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 81.098.

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CALLYSTO S.A., R.C.S. Luxembourg B 81.098, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 886 du 16 octobre 2001.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Wittner, employé privé, domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant la totalité du capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par annulation de vingt et un mille neuf cents (21.900) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et par remboursement aux actionnaires actuels.

2. Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts afin de refléter cette réduction de capital.

3. Transfert du siège social de la Société.

4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels.

5. Nomination de trois nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à trente et un mille euros (EUR

31.000,-) par annulation de vingt et un mille neuf cents (21.900) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et par remboursement aux actionnaires actuels au prorata de leur participation.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à la présente réduction de capital, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuels, à savoir:

- La société MANAGER, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 95.614, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

- La société DIRECTOR, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 95.613, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

- Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Weydert, employé privé, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Par vote spécial, décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel, la société LUXFIDUCIA, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 71.529, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et par vote spécial, décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011:

(i) Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

(ii) Maître Antoine Meynial, né le 6 février 1966 à Paris 16^e (F), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

(iii) Monsieur Stéphane Warnier, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (B), employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011:

Madame Sandrine Chantrain, née le 28 mars 1966 à Boitsfort (B), demeurant 14, rue Gilles Dagneau, B-1390 Hèze.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Prosper, L. Wittner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, vol. 153S, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(062439.3/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CALLYSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 81.098.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 846 du 14 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062443.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

SOCIETE EUROPEENNE DE SERVICES ET DE COURTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 86.213.

 —
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 7 juin 2006 à 15.30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission de trois administrateurs en la personne de Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, né le 2 mai 1952 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Madame Caroline Folmer, employée privée, née le 27 avril 1975 à Thionville - France et domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, la société EDIFAC S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 72.257 dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et nomme quatre nouveaux administrateurs:

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société TRUSTAUDIT S.A. ayant son siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 73.125, de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056959.3/693/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

EQT III CH II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 109.650.

 —
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 juin 2006

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de Monsieur David Jeffreys de son mandat de gérant.

L'associé unique a élu en tant que gérants supplémentaires, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Greg Richardson, JD/LL.M, domicilié 2, rue Jean-Georges Willmar à L-2731 Luxembourg, et Monsieur Patrick Weber, Directeur, domicilié Blümlisalpstrasse 11 à CH-8006 Zurich.

Le Conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Greg Richardson,

- M. Patrick Weber,

- M. Godfrey Abel,

- M. Keith Mcshea,

- M. Christophe Cahuzac.

L'associé unique a également décidé de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059993.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

76510

EUROFUND'91, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.019.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société

le vendredi 21 avril 2006 à 11 heures

Cinquième résolution

«L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Sébastien Lecaudey en remplacement de Monsieur Alain Limaugé.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Craig Fedderson, Georg Lasch et Sébastien Lecaudey pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.»

Sixième résolution

«L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, KPMG AUDIT.

L'Assemblée décide de nommer la société DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprises de la Société, sous réserve de l'approbation des autorités luxembourgeoises, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056961.3/3085/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

LRM FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 67.539.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 25 avril 2006

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007, les mandats des Administrateurs suivants:

Monsieur Meno Eytan, Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Alain Fiorucci, Administrateur;

Monsieur Christian Jessua, Administrateur;

Monsieur Serge Ruffieux, Administrateur;

Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur;

Monsieur Edward de Burlet, Administrateur;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Meno Eytan, AGEFOR S.A., 100, rue du Rhône, 1^{er} étage, CH-1204 Genève;

Administrateurs:

- Monsieur Alain Fiorucci, SOPROFI, 49, rue de la Victoire, F-75009 Paris;

- Monsieur Christian Jessua, DEVELOPPEMENT FINANCES ANALYSES, 24, rue du Panthièvre, F-75008 Paris;

- Monsieur Serge Ruffieux, AGEFOR S.A., 100, rue du Rhône, 1^{er} étage, CH-1204 Genève;

- Monsieur Guy Verhoustraeten, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

- Monsieur Edward de Burlet, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le Réviseur est:

PricewaterhouseCoopers., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04491. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056967.3/1183/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

HENDERSON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg-Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 106.392.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 mai 2006

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 28 décembre 2005 nommant M. John Sutherland au poste d'administrateur en remplacement de M. Duncan Smith, pour une nouvelle période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Mme Kate O'Neill, M. Jeremy Vickerstaff et de M. John Sutherland pour une nouvelle période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., Réviseurs d'Entreprises, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056962.3/3085/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

MARIGEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.990.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Rudi Marien, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Sint-Martem-Latem, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059326.3/657/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

C.H.A.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 75.665.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 janvier 2006

L'assemblée décide:

De transférer le siège de la société C.H.A.S. S.A. au:

24, rue Léon Kauffman,

L-1853 Luxembourg.

D'accepter la démission de Monsieur Claude Werer comme administrateur de la société:

Monsieur Claude Werer,

64, avenue Pasteur,

L-2310 Luxembourg.

De renouveler le mandat comme administrateur jusqu'à l'Assemblée en 2010:

Monsieur Jean-Marc Mauchien,

56, rue Armand Louis,
F-91710 Vert le Petit Essonne.

De nommer comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale en 2010:

Monsieur Gérard Scheiwen,
24, rue Léon Kauffman, 24,
L-1853 Luxembourg,

et:

Monsieur Luc Nickels,
rue Léon Kauffman,
L-1853 Luxembourg.

De ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de:

ELIOLUX S.A.,
24, rue Léon Kauffman,
L-1853 Luxembourg,
R.C. B 55.997.

D'élire comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale en 2010:

PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.,
24, rue Léon Kauffman,
L-1853 Luxembourg,
R.C. B 106.429.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN / NICKELS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060043.3/1132/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SEQUOIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 29.584.

Société constituée le 12 décembre 1988 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 78 du 29 mars 1989.

Les statuts furent modifiés par Reginald Neuman en date du 4 octobre 2001 (Mém C n° 254 du 14 février 2002).

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 8 juin 2006 que:

Le mandat de chacun des deux administrateurs Monsieur Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, sont reconduits pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.

Est nommé comme troisième administrateur, Monsieur Fabien Debroise, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057011.3/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.
